



# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2022-027

Organisme Certificateur titulaire d'une licence d'exploitation exclusive de la marque AQPV

Page 1/2

**Certisolis**  
SOLAR CERTIFICATION

En application du Référentiel de certification identifié ci-dessous CERTISOLIS TC atteste que l'entreprise est conforme aux exigences de ce référentiel. En conséquence, le droit d'usage de la marque AQPV est délivré à :

### Titulaire

#### INSTALLATION SOLAIRE

**Marque commerciale : HELEXIA AGRI**

**Société par Actions Simplifiée**

38, Allée Vauban – Immeuble Crystal  
ZAC Euralille Romarin  
59110 LA MADELEINE  
France

Responsable légal : M. Pierre-Michel CREMIEUX

#### ETABLISSEMENTS SECONDAIRES : 1

INSTALLATION SOLAIRE à VAULX MILIEU  
(Activités « Conception – Réalisation – Maintenance）



Marque AQPV délivrée par CERTISOLIS TC  
Référentiel CERTISOLIS EP-02 et EG-02  
www.certisolis.com

### Domaine d'application

**Conception, installation, opération et maintenance de systèmes photovoltaïques**

### Services certifiés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de certification :

#### CATEGORIES :

1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus,  
2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kW jusqu'à 500 kWc inclus,  
3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc.

#### ACTIVITES :

- ✓ Conception (Bureau d'études)
- ✓ Réalisation (Installateurs)
- ✓ Maintenance (Supervision-Reporting et Exploitation-Maintenance)

**INSTALLATIONS PV DANS LE CHAMP AQPV** : Toitures PV et Ombrières

### Validité :

**Certificat n° AQPV-2022-027\_Rev3a**

Édition selon la dernière version du modèle de certificat

Date de prise d'effet : **02/12/2025**

Date de fin de validité : **06/07/2027**

**Cycle 2** d'une durée de **3 ans** (du **07/07/2024** au **06/07/2027**)

Périodicité d'audit : **12 mois**

Ce document comporte 2 pages.

Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit à **date d'échéance**. La liste des titulaires de la marque AQPV en cours de validité est disponible sur le site [www.certisolis.com](http://www.certisolis.com)

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.

Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services certifiés dans ce document seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque AQPV est délivré pour la durée du cycle, sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel de la marque AQPV

### Référentiel de certification :

Exigences Générales de la marque AQPV – CERTISOLIS EG-02 Rev0 du 12/12/2017

Exigences particulières de la marque AQPV – CERTISOLIS EP-02 Rev0 du 12/12/2017

ENR CER 08\_Fiches Navettes du référentiel\_rev3

Rev3 Date de création : 19/07/2024 Date de mise en application : 24/10/2025

ENR CER 17\_Certificat NOM N°AQPV-XXXX-XXX

Organisme Certificateur : CERTISOLIS TC – SAS au capital de 80 000 € - RCS Chambéry : 517 720 470 – SIRET 517 720 470 00015

Savoie Technolac – BP 364 – 39 Allée du Lac de Côme – 73372 LE BOURGET DU LAC Cedex

*Filiale du groupe CSTB et du LNE*



**Certisolis**  
SOLAR CERTIFICATION

# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2022-027

### Caractéristiques certifiées :

La marque AQPV couvre l'offre globale de prestation de services du contractant général à savoir l'entreprise qui est l'unique titulaire du marché de conception et de réalisation de l'ouvrage photovoltaïque et, à ce titre, en prend l'entièr responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La marque AQPV a pour objectif d'attester que la situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide et que l'entreprise :

- assure une veille réglementaire et une mise jour d'une base de données et accessible aux utilisateurs internes (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'une installation photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités certifiées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, des moyens matériels suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par la marque AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la réalisation et de la maintenance des systèmes photovoltaïques.

### Signature

Correspondant CERTISOLIS : Alexandra TARDY  
 ☎ aqpv@certisolis.com  
 ☎ +33 (0)4 79 68 56 00

Le Président  
 Franck BARRUEL



ACCREDITATION  
 N°5-0543  
 PORTEE  
 DISPONIBLE SUR  
 WWW.COFRAC.FR

